



feesp.  | SECTEUR
**SOUTIEN
SCOLAIRE**

**INDEX DE LA
CONVENTION
COLLECTIVE
S6
2023-2028**

Outil de recherche et de référence

Index de la convention collective francophone

2023-2028

La convention collective est un document complexe. L'index que voici est un outil qui s'avère un moyen très efficace afin de faciliter le travail de recherche des officiers syndicaux.

Le mode d'utilisation de l'index est simple. Il est conçu pour que vous puissiez, à partir des termes les plus souvent utilisés dans le langage courant, retrouver les clauses afférentes, soit en se référant directement à la clause en question ou en se référant à une autre entrée dans l'index. Par exemple, nous avons inscrit les mots « tempête », « bumping » et « heures brisées » qui sont ceux qu'un membre utilisera, mais qui ne sont pas ceux écrits dans la convention. Ces deux mots vous amèneront aux clauses traitant de fermeture d'établissement, de sécurité d'emploi ou horaire de stabilisation. Certaines références mènent directement à l'article ou la clause de la convention tandis que parfois elles mènent vers une autre entrée de l'index.

Aussi, les entrées sont dans l'ordre alphabétique et non pas par ordre de chapitre, ce qui facilite d'autant plus l'utilisation de l'index.

Attention, cet index n'est pas conçu pour interpréter la convention. Aussi, il ne tient pas compte des adaptations locales en vigueur dans votre centre de services.

En espérant que cet outil puisse faciliter votre travail.

Le comité exécutif
Secteur soutien scolaire FEESP-CSN

A

Abolition voir plan d'effectif

**Accident du travail et
maladie professionnelle** 5-9.00 et voir lésion professionnelle

Accusation de nature criminelle annexe 24

Adaptation locale de la convention collective 10-2.00

- liste des sujets non négociables 10-2.04
- durée 10-2.03

Adaptation scolaire voir secteur de l'adaptation scolaire

Adoption voir droits parentaux

Affaires personnelles voir congés avec traitement

**Affectation provisoire pour
la salariée enceinte ou qui allaite** voir droits parentaux (congés spéciaux)

Affectation temporaire 5-3.31 C), 5-9.18, 7-1.05, 7-1.06, 7-1.09
7-2.02 a), 7-3.04, 7-3.23 b)

Affichage

- clientèle desservie 7-1.12
- composantes 7-1.12
- délais divers en lien avec l'affichage 7-1.11, 7-1.12
- lieux d'affichage (site web) 7-1.11 A)
- liste d'ancienneté voir ancienneté
- liste pour vérification des fournaises voir vérification des fournaises
- poste adaptation scolaire 7-1.17, 7-1.18, 7-3.28, 7-3.33
- poste nouvellement créé ou définitivement vacant (régulier) 7-1.11
- poste particulier 1-2.26, 7-1.11, 7-1.17, 7-1.20
- poste service de garde et milieu scolaire 7-3.37 A), 7-3.41
- poste temporairement vacant de plus de 20 semaines 7-1.15 C)
- reporter l'affichage 7-1.11 A)
- séance d'affectation voir sécurité d'emploi
- tableaux d'affichage 3-4.01, 3-4.02
- tests et autres exigences 7-1.12

Ajout d'heures en cours d'année voir horaire

Alcoolisme voir assurance salaire

Ancienneté

- calcul et détermination du rang :

- détermination du rang en cas d'égalité 8-1.03
- personne qui acquiert le statut de régulier 8-1.03 a)

- personne provenant d'un autre groupe et qui s'intègre dans un poste
 - de la même commission scolaire 8-1.03 b)
 - provenant d'une autre commission scolaire
(transfert ou relocalisation) 8-1.03 b)
- personne salariée temporaire 8-1.10
- reconnaissance de l'ancienneté 8-1.03 a) 2^e alinéa
- congé sans traitement pour fins de perfectionnement ou de formation..... 5-10.03
- congé sans traitement pour motif valable..... 5-10.03
- conservation de l'ancienneté mais sans accumulation 8-1.04
- cumul 8-1.02 ou 8-1.10
- liste et affichage 8-1.06 à 8-1.09
 - contestation de la liste 8-1.08
 - mise à jour de la liste 8-1.06
- pendant une suspension..... 8-4.12
- perte de l'ancienneté 8-1.05
- prorata 8-1.10

Annexes 10-6.00 et table des matières

Arbitrage 9-2.00

- arbitrage accéléré 9-3.00
 - liste des sujets 9-3.01
- arbitrage sans procureur 9-4.00
 - liste des sujets 9-4.01
- conférence préparatoire 9-2.07
- délais divers en lien avec l'arbitrage 9-2.04, 9-2.05, 9-2.07, 9-2.08, 9-2.15, 9-2.16, 9-3.01, 9-3.03, 9-3.04, 9-4.04
- fixation de l'audition 9-2.06
- frais 9-2.22, 9-2.23
- lettre d'entente sur le rôle du greffe annexe 21
- libération syndicale 9-2.26
- liste des arbitres de classification 6-1.16
- liste des arbitres d'interprétation 9-2.01
- médiation arbitrale 9-2.07, 9-2.11, 9-2.26, 9-5.00
- mésentente 9-6.01
- objection 9-2.18
- ordonnance de sauvegarde 9-2.05
- principe de proportionnalité 9-2.11

Arrangements locaux 10-2.01

Assemblées syndicales et utilisation des locaux du centre de services

- assemblée 3-5.01
- local 3-5.04

▪ participation	3-5.02
Assignation temporaire	voir lésion professionnelle
Assurance vie, maladie et salaire	
▪ admissibilité	5-3.01
▪ assurance maladie	5-3.24 à 5-3.30
• banque de congés de maladie	voir congés avec traitement
• certificat médical ou attestation	5-3.31 B) 1), 5-3.35, 5-3.37
• contribution de l'employeur au régime d'assurance maladie	5-3.01, 5-3.25
• exemption au régime d'assurance	5-3.28
• maintien de protection :	
- congé sans traitement	5-10.03, 5-10.09
- congé sans traitement en prolongation du congé de maternité, de paternité ou d'adoption	5-4.51
- lors d'une affectation provisoire	5-3.01
- mise à pied temporaire	7-2.08
- suspension ou congédiement	8-4.12, 8-4.13
• période additionnelle de 10 jours suivant la mise à pied	2-1.01 B) 2)
• prise d'effet	5-3.18
• réadmission au régime d'assurance maladie	5-3.29
▪ assurance salaire	5-3.31 à 5-3.48
• affectation durant une période d'invalidité	5-3.31 C)
• alcoolisme et toxicomanie	5-3.05
• délai de carence en assurance salaire	5-3.31 A) ii)
• délai pour contestation du certificat médical	5-3.37
• examen médical à la demande de l'employeur	5-1.05 c), 5-3.37
• exonération au RREGOP, RRE, RRF	5-3.32, 5-9.09
• invalidité :	
- définition	5-3.03
- période, 8 ou 32 jours	5-3.04 (voir note de bas de page)
• journées accumulées dans les régimes antérieurs (vieille banque)	5-3.42, 5-3.43
• lors d'une lésion professionnelle	5-9.10
• pendant la mise à pied temporaire	5-3.31 A) dernier alinéa
• prestation d'assurance salaire	5-3.31 A)
• réintégration au travail	5-3.31 C), 7-1.09
• report de vacances	voir vacances
• retour progressif	5-3.31 B)
• SAAQ	5-3.33
• troisième médecin	5-3.37, 5-3.38
▪ assurance vie :	
• lors d'une lésion professionnelle	5-9.09
• lors d'une suspension ou d'un congédiement	8-4.12, 8-4.13
• prestation en cas de décès	5-3.22

Autorité compétente voir le plan de classification (3.1 page V)

Avantages (bénéfices)

- avantages liés au statut 2-1.01
 - personne à l'essai 2-1.01 A)
 - personne temporaire 2-1.01 B) 1)
 - préalablement déterminée de 6 mois et plus
et de 20 heures et plus 2-1.01 B) 2)
 - poste dont la semaine régulière de travail comporte un nombre
d'heures moindre que celui prévu à la cause 8-2.01..... 2-1.01 C)
 - poste non considéré pour la permanence 2-1.01 D)
 - poste particulier 2-1.01 E)
- avantages sociaux, la liste 2-1.01 D) 1^{er} alinéa

Avis d'abolition de poste voir plan d'effectif

B

Banque de postes vacants, bassin voir sécurité d'emploi

Bassin voir sécurité d'emploi

Bâtirente 10-1.07 à 10-1.13

Bénéfices voir avantages

Bénévoles 2-1.02

Bulletin de paie 6-9.01 et 6-9.02

Bumping voir sécurité d'emploi

Bureau national de placement..... 1-2.03, 7-1.11 B) II) e), 7-3.45, 7-3.50
Annexe 6 et annexe 13

But de la convention 1-1.01

C

Caisse d'épargne ou d'économie 10-1.01

Certificat médical voir assurance maladie, droits parentaux

Champ d'application voir avantages

Changement de domicile voir congés avec traitement

Changements informatiques

- avis 8-8.01
- perfectionnement 8-8.02, 8-8.03

Changements technologiques

- avis 8-7.02, 8-7.03
- définition 8-7.01
- mouvement de personnel 8-7.06, 8-7.07
- perfectionnement 8-7.05

Charge de travail 4-1.04 1) c)

Classement, classification

- à l'embauche 6-1.03
- grief voir grief
- lors de l'entrée en vigueur de la convention 6-1.01 et annexe 11
- lors de l'obtention d'un nouveau poste 6-1.07
- reclassement, modification dans les fonctions 6-1.08 à 6-1.13

Comblement d'un poste

- cumul 7-1.15 A) b), 7-1.19 A) b), 7-1.21 A) b)
- délai pour affectation sur un nouveau poste 7-1.12
- dispositions générales 7-1.01 à 7-1.10
- séquences dans le secteur de l'adaptation scolaire :
 - ajout d'heures 7-1.18, 8-2.13
 - poste nouvellement créé ou définitivement vacant 7-1.17, 7-1.18
 - poste particulier 7-1.17
 - poste temporairement vacant jusqu'à la fin de l'année scolaire 7-3.28
 - poste temporairement vacant ou d'un surcroît..... 7-1.19
- séquences dans le secteur des services de garde et des milieux scolaires :
 - fractionnement 7-1.21 A) c)
 - poste nouvellement créé ou définitivement vacant 7-1.20
 - poste particulier 7-1.20
 - poste temporairement vacant jusqu'à la fin de l'année scolaire 7-3.41
 - poste temporairement vacant, surcroît et ajout d'heures 7-1.21, 8-2.13
- séquences dans le secteur général :
 - poste nouvellement créé ou définitivement vacant 7-1.11
 - poste temporairement vacant ou d'un surcroît..... 7-1.15
 - poste particulier..... 7-1.11

Comités

- EHDAA 4-3.00
 - Comité consultatif..... 4-3.01, 4-3.02

- Comité de l'école 4-3.03
- paritaires 3-2.00
 - assurances 5-3.09
 - Encadrement des stagiaires 5-7.00, annexe 22
 - formation et perfectionnement 5-7.06, 5-7.07
 - insertion professionnelle 5-7.00, annexe 25
 - présence de la personne conseillère 3-1.02, 3-1.04
 - relations de travail 4-1.00
 - relocalisation annexe 13
 - santé et sécurité 8-5.03

Conditions particulières

- CSSDM annexe 15
- Harricana annexe 14

Congés avec traitement

- adoption, maternité, paternité voir droits parentaux
- banques de congés de maladie 5-3.39
 - à l'arrivée ou au départ 5-3.40
 - affaires personnelles 5-3.45
 - responsabilités familiales 5-1.09
 - transformation en jours non-monnayables 5-3.39
 - transformation en vacances 5-3.39
- congé autofinancé, les conditions 5-11.00
 - contrat annexe 7
- congés spéciaux 5-1.00
 - aide médicale à mourir 5-1.01 dernier alinéa
 - autre motif 5-1.07
 - changement de domicile, déménagement 5-1.01 g)
 - décès 5-1.01 c) d) e) f), 5-1.02
 - examen d'admission ou de contrôle 5-1.05 a)
 - force majeure 5-1.01 h)
 - mariage 5-1.01 a) b)
 - proche aidant 5-1.09
 - quarantaine 5-1.05 b)
 - renonciation au régime en vigueur 5-1.08
 - témoin, juré 5-1.04
- jours chômés et payés voir jours chômés et payés

Congés sans traitement 5-10.00

- affaires publiques 5-5.00
- aide internationale 5-10.11
- à la suite d'un congé de maternité, paternité, adoption,
responsabilités parentales voir droits parentaux
- aux fins de perfectionnement ou de formation continue 5-10.03
- mettre fin au congé 5-10.10
- pour libérations syndicales voir libérations
- réduction du temps de travail annexe 9

▪ relié à la garde d'un enfant, etc.	5-1.09
▪ responsabilités familiales (incluant proche aidant)	5-1.09 à 5-1.12
▪ retraite progressive (préretraite)	annexe 8
▪ temps partiel	5-10.07, 5-10.08
▪ une fois par 7 ans	5-10.09
Conjointe, conjoint	1-2.07
Conseil d'établissement	4-2.00
Consolidation	voir lésion professionnelle
Convention	
▪ date d'entrée en vigueur	10-4.01
▪ diffusion de la convention.....	10-7.00
▪ définition	1-2.08
▪ durée de la convention	10-4.02
▪ signatures	après 10-8.00 et avant les annexes
Cotisation syndicale	voir retenue syndicale
Courrier interne	3-4.03
Cumul	voir comblement de poste, séquences

D

Dates des séances d'affectation	voir sécurité d'emploi
Décès	voir assurance vie, congés avec traitement, disparités régionales, rappel de traitement
Définitions	1-2.00
Déménagement	voir congés avec traitement, disparités régionales, 7-3.44, annexe 6
Destruction de biens	voir responsabilité civile
Discrimination	voir respect des droits et libertés de la personne
Disparités régionales	6-7.00
Disponibilité	voir sécurité d'emploi
Documentation	
▪ diffusion	3-8.01

- directives 3-8.04
- liste complète des personnes salariées 3-8.02
- procès-verbaux du conseil d'administration 3-8.05
- règlements et résolutions 3-8.05
- renseignements 3-8.03, 3-8.07

Droit de refus voir santé et sécurité

Droit de retour

- à un emploi convenable lors d'une lésion professionnelle 5-9.12 à 5-9.15
- à son poste lors d'une mutation, d'une promotion ou d'une rétrogradation 7-1.07

Droits parentaux

- congé de maternité :
 - admissibilité 5-4.12, 5-4.13, 5-4.14
 - avantages 5-4.04, 5-4.16
 - certificat médical 5-4.10, 5-4.11, 5-4.17, 5-4.20, 5-4.21, 5-4.29, 5-4.41
 - création d'un comité sur les droit parentaux annexe 16
 - début, durée et répartition 5-4.05, 5-4.06
 - fractionnement 5-4.08, 5-4.09
 - indemnité versée :
 - lors de la mise à pied temporaire 5-4.15 d) e)
 - lors d'une interruption de grossesse 5-4.05 D)
 - lors des vacances 5-4.15 a)
 - si admissible à l'assurance-emploi (non admissible RQAP) 5-4.13
 - si admissible au RQAP 5-4.12
 - si non admissible au RQAP et à l'assurance-emploi 5-4.14
 - préavis 5-4.11, 5-4.18
 - prolongation 5-4.10
 - report de vacances 5-4.16
 - retour du congé 5-4.17, 5-4.18, 5-4.19
 - suspension 5-4.07, 5-4.09
- congé de paternité :
 - certificat médical 5-4.29
 - congé de 5 jours : début et répartition 5-4.23
 - congé de 5 semaines: admissibilité, début et répartition 5-4.24
 - avantages 5-4.04, 5-4.25
 - avis 5-4.23, 5-4.24
 - fractionnement 5-4.27, 5-4.28
 - indemnité versée :
 - lors de la mise à pied temporaire 5-4.33 d) e)
 - lors des vacances 5-4.33 a)
 - si admissible au RQAP ou à l'assurance-emploi 5-4.30
 - si non admissible au RQAP et à l'assurance-emploi 5-4.32

- prolongation	5-4.29
- report de vacances	5-4.25 (5-4.16)
- retour du congé	5-4.34
- suspension	5-4.26, 5-4.28
■ congé pour adoption 5 jours : début et répartition	5-4.35
■ congé pour adoption 5 semaines : admissibilité, début et répartition	5-4.36
• adoption de l'enfant de la conjointe ou du conjoint	5-4.45
• avantages	5-4.04, 5-4.48 (5-4.16)
• avis	5-4.35, 5-4.36, 5-4.47
• certificat médical	5-4.41
• fractionnement	5-4.39, 5-4.40
• indemnité versée :	
- lors de la mise à pied temporaire	5-4.46 d) e)
- lors des vacances	5-4.46 a)
- si admissible au RQAP ou à l'assurance-emploi	5-4.42
- si non admissible à RQAP et assurance-emploi	5-4.44
• prolongation	5-4.41
• report de vacances	5-4.48 (5-4.16)
• retour du congé	5-4.49
• suspension	5-4.38, 5-4.40
■ congé sans traitement en vue d'une adoption	5-4.47
■ congé sans traitement et congé partiel sans traitement :	
• avantages	5-4.48
• avis	5-4.50, 5-4.53
• en prolongation des congés de maternité paternité, adoption	5-4.50 à 5-4.54
• congé pour responsabilité parentales	5-4.55
■ congés spéciaux à l'occasion de la grossesse et de l'allaitement	
• affectation provisoire	5-4.20
• avantages	5-4.22 (5-4.16)
• exigences lors d'une affectation provisoire	5-4.20
• lors d'une complication de grossesse	5-4.21 a)
• lors d'une interruption de grossesse	5-4.21 b)
• lors des visites chez un ou une professionnelle de la santé ou une sage-femme	5-4.21 c)
• retrait préventif	5-4.20
■ parents de même sexe	5-4.02, 5-4.23, 5-4.24
■ partage du congé de maternité, paternité ou d'adoption entre les conjoints	5-4.01
■ pour une personne salariée temporaire.....	2-1.01 B) 2)
■ prime pour disparités régionales	5-4.56
■ traitement hebdomadaire de base :	
• définition	5-4.03
• ***différentes mentions.....	5-4.12, 5-4.13, 5-4.14, 5-4.15 d), 5-4.30, 5-4.33 d), 5-4.42, 5-4.43, 5-4.44, 5-4.46 d)
■ traitement hebdomadaire moyen	2-1.01 B) d)

E

Échelon

- avancement 6-2.09 à 6-2.15
 - lors d'un congé sans traitement 6-2.12
- détermination :
 - embauche 6-2.04 à 6-2.08
 - entrée en vigueur de la convention collective 6-2.01
 - mutation 6-2.17
 - promotion 6-2.16
 - rétrogradation 6-2.18, 6-2.19

Enfant à charge 5-3.02 b), 6-7.01

Entrée en vigueur de la convention collective 10-4.01

Examen, contrôle voir congé avec traitement (congés spéciaux)

Examen médical voir assurance salaire

Exigences, autres exigences

- affichage de poste 7-1.12
- exigence d'un véhicule..... voir frais de voyage et de déplacement
- logiciel GRICS ou maison 7-1.12
- lors de l'affectation provisoire voir droits parentaux
- lors du droit de retour à un emploi convenable..... 5-9.12
- lors d'une incapacité partielle 7-4.00
- mouvement de personnel, dispositions générales 7-1.02, 7-3.02
- sécurité d'emploi 7-3.18, 7-3.19, 7-3.32, 7-3.44, 7-3.45
- travail d'été 7-2.06
- utilisation d'un véhicule voir frais de voyage et de déplacement

Exonération voir assurance salaire et lésion professionnelle

Expérience

- aux fins de la détermination de l'échelon 6-2.04, 6-2.05, 6-2.16, 6-2.17, 6-2.18
- reconnaissance
 - expérience additionnelle 6-2.07
 - expérience pertinente 6-2.07 b)
 - scolarité manquante 7-1.14

F

Fardeau de tâche 7-3.03

Fermeture d'établissement

- cafétéria, service de garde (durant le temps des fêtes) 7-2.04
- été (cessation totale ou partielle des activités de la commission) 5-6.04 a) i)
- force majeure 7-3.04
- intempérie, tempête de neige (politique) 5-1.06

Fondaction 10-1.07 et suivantes

Force majeure voir congés avec traitement

Formation et perfectionnement

- comité paritaire 5-7.06, 5-7.07
- contribution de l'employeur 5-7.09, 5-7.10 5-7.11
- cours dispensés par la commission scolaire 5-7.05
- définition 5-7.02
- encadrement des stagiaires et formation pour le personnel en lien
avec des élèves ayant des besoins particuliers..... 5-7.00, annexe 22
- formation concernant la prévention de la violence
et de l'intimidation 5-7.00, annexe 27
- formation RCR 5-7.13
- insertion professionnelle 5-7.00, annexe 25
- politique 5-7.06
- programme 5-7.07
- pour une exigence particulière 7-1.12
- rapport annuels de l'utilisation des sommes..... 5-7.12

Formation syndicale voir libérations et congés sans traitement
pour activités syndicales

Fractionnement voir comblement d'un poste, droits parentaux

Frais de déménagement annexe 6

Frais de voyage et de déplacement

- assurances 6-5.06
- exigence d'un véhicule 6-5.05
- politique (normes du centre de services) 6-5.01
- remboursement 6-5.01 à 6-5.04
 - lors d'un examen médical exigé par le centre de services 5-3.37
 - lorsque victime d'une lésion professionnelle 5-9.04

Fusion de postes voir poste

G

Grief

- amendement, contenu, forme 9-1.06

- avant l'entrée en vigueur de la convention annexe 12
- de classification :
 - lors de l'obtention d'un nouveau poste 6-1.07
 - lors d'une modification dans les fonctions 6-1.08
 - lors du renouvellement de la convention annexe 11
- d'interprétation 9-1.01 à 9-1.08
 - délais et procédures en lien avec le grief 9-1.02, 9-1.03, 9-1.05
 - formulaire 9-1.03
- rencontre annuelle 9-1.02

Grossesse voir droits parentaux

H

Harcèlement 1-3.02, 9-1.03 a), 9-2.07, 10-8.00

Heures supplémentaires

- congé (valeur) 8-3.05
- définition 8-3.01
- exemption 8-3.06
- paiement 8-3.09
- rappel de son domicile 8-3.07
- reprise de temps :
 - délai et modalités 8-3.08
 - modalités particulières en adaptation scolaire ou en SDG et milieux scolaires 8-3.08, 8-3.10
- répartition 8-3.03

Horaire

- ajout d'heures en adaptation scolaire 7-1.18, 8-2.13
- ajout d'heures en service de garde et milieux scolaires 7-1.21, 8-2.13
- ajustement, aménagement, modification, transfert d'horaire, etc. 8-2.06 à 8-2.10
- base annuelle 8-2.12
- comprimé pour le soutien manuel annexe 26
- été 8-2.09
- lors d'une journée pédagogique 8-2.11
- maintien de l'horaire antérieur 8-2.03, 8-2.04
- particularités en service de garde et milieux scolaires 8-2.16
- période de repas voir temps prévu pour le repas
- période de repos voir pauses
- période minimale d'une heure 8-2.15
- poste particulier 8-2.12
- réduction d'heures en adaptation scolaire 7-3.23 b)
- réduction d'heures en service de garde et milieux scolaires 7-2.04, 8-2.14
- restrictions 8-2.04

Hors taux, hors échelle voir traitement

I

Incapacité partielle 7-4.00

- affectation d'une personne 7-5.03, 7-5.04
- droit de retour à un emploi convenable 5-9.12

Intempérie voir fermeture d'établissement

Interprétation des textes 10-3.01

Invalidité voir assurance vie, maladie, salaire

J

Journée pédagogique voir horaire

Jours chômés et payés

- liste 5-2.02
- pendant les vacances ou un congé hebdomadaire 5-2.05
- pendant une invalidité 5-2.06
- pour une personne salariée temporaire 2-1.01 B) 1)
- régime particulier 5-2.03
- samedi et dimanche 5-2.04

Juré voir congés avec traitement

K-L

Lésion professionnelle 5-9.00

- assignation temporaire 5-9.17
- assurance vie, maladie et salaire (régimes collectifs) 5-9.09 à 5-9.11
- attestation médicale 5-9.03
- choix de la ou du professionnel de la santé 5-9.04
- consolidation 5-9.06 à 5-9.11
- droit de retour à un emploi convenable, procédure 5-9.12
 - personne salariée temporaire 5-9.18
- exonération des contributions (primes) RREGOP, RRE, RRF 5-9.09 2^e alinéa
- indemnité de remplacement du revenu et traitement 5-9.07
- report de vacances 5-6.02

▪ rétrogradation involontaire	5-9.13
Libérations et congés sans traitement pour activités syndicales	3-3.00
▪ formation	3-3.06
▪ négociation nationale	annexe 10
Libérations avec maintien du traitement (sans remboursement)	
▪ comités paritaires	3-2.00
▪ enquête de grief	3-1.01
▪ mesure disciplinaire	8-4.02
▪ représentations syndicales	3-1.01, 3-1.02, 3-2.03
▪ séance de médiation arbitrale et arbitrage	9-2.26
Lien d'emploi	1-2.18, 3-7.03, annexe 24
Liste de priorité d'embauche	
▪ dispositions	2-3.00
▪ inscription :	
• lors d'une mise à pied	7-1.11 C), 7-3.02
• pour une personne temporaire	1-2.20
▪ lors d'un comblement de poste :	
• dans le secteur de l'adaptation scolaire	7-1.11 C), 7-1.19 A) c)
dans le secteur SDG et milieux scolaires	7-1.11C), 7-1.21 A) b) d), B) c), C) b) d)
• dans le secteur général	7-1.11 B) c, 7-1.15 A) d)
Local syndical	voir assemblées syndicales
Location et prêt de salles	
▪ taux	6-8.01 a) b)
▪ vacances	6-8.01 c)
Logiciel	7-1.12, 8-7.00, 8-8.00
M	
Maladie	voir assurance vie, maladie, salaire
Maladie professionnelle	voir lésion professionnelle
Mariage	voir congés avec traitement
Maternité	voir droits parentaux
Médiation arbitrale	voir arbitrage
Mésentente	voir arbitrage

Mesure disciplinaire

- avis écrit d'une mesure 8-4.01
- avis écrit d'une suspension ou d'un congédiement 8-4.03
- consultation du dossier personnel 8-4.11
- délai de convocation 8-4.02
- délai pour imposer une mesure 8-4.06
- maintien des avantages 8-4.12, 8-4.13
- retrait du dossier 8-4.09

Mise à pied d'une personne salariée

- secteur général 7-3.12
- secteur de l'adaptation scolaire 7-3.22
- secteur des services de garde et milieux scolaires 7-3.35, 7-3.40

Mise à pied temporaire, ralentissement cyclique

- lors d'un congé de maternité ou d'adoption voir droits parentaux
- cafétéria et service de garde 7-2.04
- définition 7-2.01
- durée 7-2.03
- lorsqu'en assurance salaire voir assurance salaire
- maintien des assurances 7-2.08
- priorité pour combler un surcroît ou un poste temporairement vacant 7-2.06
- procédure 7-2.05

Mise en disponibilité voir sécurité d'emploi

Mouvements de personnel

- lors du comblement d'un poste voir comblement de poste
- lors de la sécurité d'emploi voir sécurité d'emploi

Mutation

- définition 1-2.13
- secteur de l'adaptation scolaire 7-3.29 c)
- secteur des services de garde et milieux scolaires 7-3.38
- secteur général 7-3.18
- détermination de l'échelon voir échelon

N-O-P-Q

Organisation du travail (conditions, qualité du travail) 4-1.04 1)

Organisme sans but lucratif 2-1.02

Paie voir rémunération

Participation aux affaires publiques 5-5.00

- personne salariée candidate 5-5.02

▪ personne salariée élue	5-5.04 à 5-5.06
Paternité	voir droits parentaux
Pauses, période de repos	8-2.05
Perfectionnement	voir formation et perfectionnement
Période	
▪ d'adaptation :	
• droit de retour à un emploi convenable	5-9.14
• en mutation, en promotion	7-1.07
• incapacité partielle	7-4.01 5)
• lors de l'obtention d'un poste particulier	7-1.07, 7-1.10
▪ d'affichage d'un poste	7-1.11 A)
▪ d'affichage de la liste d'ancienneté	8-1.09
▪ d'essai	1-2.15
▪ d'invalidité	voir assurance salaire
▪ des fêtes	7-2.04
Permanence	voir personne salariée
Personne à charge, définition	5-3.02, 6-7.01 1)
Personne salariée	
▪ définition	1-2.16
• à l'essai	1-2.17
• permanente	1-2.18
• régulière	1-2.19
• temporaire	1-2.20
• excédentaire	7-3.14
Perte de biens	voir responsabilité civile
Plan d'effectif	
▪ secteur adaptation scolaire :	
• abolition	7-3.24 b)
• abolition en cours d'année en adaptation scolaire	7-3.23 a)
• adoption et consultation	7-3.23
• contenu	7-3.24
• Information sur le type de clientèle	7-3.24 f)
• majoration unique (10%) sans abolition	7-3.25 e)
• préavis d'abolition	7-3.24 dernier alinéa
• prise d'effet	7-3.24 dernier alinéa
• règles d'exception	7-3.25
• restriction	7-3.27
• temps de planification, de préparation et d'organisation	7-3.24 e)

- secteur général :
 - abolition 7-3.08 b)
 - adoption et consultation 7-3.07
 - contenu 7-3.08
 - préavis 7-3.11
 - prise d'effet 7-3.08
 - règles d'exception 7-3.09
 - retraite annoncée 7-3.14

Plan de classification voir le plan de classification

- création de nouvelles classes d'emplois 6-1.11, 6-1.14
- définition 1-2.23
- diffusion 10-7.01

Plan d'intervention 7-1.16, 7-3.27

Poste

- abolition voir plan d'effectif
- affectation à un poste particulier 7-1.10
- bassin de postes vacants voir sécurité d'emploi
- définitions 1-2.24
 - particulier 1-2.27
 - considéré pour la permanence 1-2.25
 - non considéré pour la permanence 1-2.26
- division d'un poste 1-2.26 dernier alinéa
- fusion de postes à temps partiel 7-3.07, 7-3.23
- séquences de comblement voir comblement d'un poste
- volants annexe 28

Premiers soins voir responsabilité civile

Primes

- camionnette (CSDM) annexe 2
- disparités régionales 5-4.56, 6-7.02
- disponibilité 6-6.10
- ouvriers spécialisés annexe 20
- relocalisation volontaire.....7-3.44 b)
- responsabilité additionnelle : 6-6.02
 - chef d'équipe 6-6.02 e)
 - concierge 6-6.02 d)
 - conductrice, conducteur de véhicules lourds 6-6.02 b)
 - mécanicienne, mécanicien de machines fixes 6-6.02 a)
 - soudeuse, soudeur 6-6.02 c)
- rétention 6-6.03
- séparation 7-3.43 B)
- soir et nuit 6-6.01
- stabilisation (horaire brisé) en service de garde et en milieux scolaires 6-6.09

- vérification des fournaises voir vérification des fournaises

Promotion

- définition 1-2.28
- détermination de l'échelon 6-2.16
- promotion temporaire, secteur général 7-1.15 A) c), 7-1.15 C)
- promotion temporaire, secteur des services de garde et en milieux scolaire 7-1.21 C) b) c)

Prorata

- ancienneté voir ancienneté
- avantages maintenus :
 - lors de la mise à la retraite progressive annexe 8
 - lors de l'application du programme de réduction de temps de travail annexe 9
- autres bénéfices, disparités régionales 6-7.09 c)
- contribution de l'employeur au régime d'assurance maladie voir assurance maladie
- jours chômés et payés 5-2.01
- jours de congé de maladie 5-3.39
 - à l'arrivée ou au départ 5-3.40
- personne dont la semaine régulière comporte un nombre d'heures moindre que celui prévu à la clause 8-2.01 2-1.01 C)
- prime d'isolement et d'éloignement 6-7.03
- régime particulier d'assurance salaire 5-3.46 avant dernier alinéa
- service actif 1-2.32

Protections salariales et de classe d'emplois voir sécurité d'emploi

Qualifications requises

- mouvement de personnel, dispositions générales 7-1.02, 7-3.02
 - *** les qualifications requises sont exigées dans presque tous les types de mouvements que ce soit lors d'affichages, lors de la sécurité d'emploi, en lésion professionnelle ou incapacité partielle.
- définition voir le plan de classification
- pour chaque classe d'emplois voir le plan de classification

Quarantaine voir congé avec traitement

R

Ralentissement cyclique voir mise à pied temporaire

Rappel au travail

- pour les personnes salariées en mises à pied temporaire 7-2.05
- pour les personnes salariées en service de garde et en milieux scolaires 7-3.37A)

▪ rappel d'urgence	8-3.07
Rappel de traitement	10-4.04 à 10-4.09
Reclassement, reclassification	voir classification
Recyclage (formation pour réduction des mises en disponibilité)	7-3.43 D)
Réduction d'heures	voir horaire
Réduction de temps de travail	voir congés et annexe 9
Régime syndical	
▪ formule d'adhésion	3-7.04
▪ lien d'emploi	3-7.03
Relocalisation	voir sécurité d'emploi
Remplacement	voir comblement
Rémunération	
▪ ajustement salarial	6-3.03
▪ bulletin de paie	6-9.02
▪ montants versés en trop	6-9.04
▪ versement de la paie	6-9.01
▪ versement de montants dus	6-9.06 b)
Réorganisation administrative	7-1.03
Représentation syndicales	
▪ informations à transmettre suite à une nomination	3-1.03
▪ libération pour rencontre ou enquête	3-1.01, 3-1.02
▪ personne déléguée	3-1.01
Reprise de temps	voir heures supplémentaires
Respect des droits et libertés de la personne	10-5.00
▪ discrimination	10-5.02
Responsabilité civile	5-8.00
▪ indemnisation :	
• responsabilité de la personne salariée	5-8.02
• perte, vol, destruction de biens	5-8.02, 5-8.04
▪ obligation de l'employeur	5-8.01
▪ premiers soins	5-8.05
Retenue syndicale	3-6.00
Retour progressif	voir assurance salaire

Retrait préventif voir droits parentaux

Retraite

- annoncée voir plan d'effectif
- préretraite (retraite progressive) annexe 8
- prolongation (retraite progressive) annexe 8
- âge maximal de participation annexe 30

Rétrogradation

- définition 1-2.29
- détermination de l'échelon 6-2.18
- involontaire 6-2.18 et voir lésion professionnelle

S

Salaire

- taux et échelles de traitement voir traitement

Santé et sécurité 8-5.00

- comité 8-5.03
- droit de refus 8-5.08
- formation prévention de la violence et de l'intimidation annexe 27
- libération syndicale 8-5.07 à 8-5.09
- matières dangereuses (SIMDUT/SGH) 8-5.06
- milieu sécuritaire, exempt de toute forme de violence 1-3.02
- rapport d'accident 8-5.04
- santé globale annexe 23

Scolarité

- à l'embauchage 6-2.04
- expérience pertinente voir expérience
- scolarité additionnelle 6-2.08
- scolarité manquante 7-1.14

Séance d'affectation voir sécurité d'emploi

Secteur de l'adaptation scolaire..... 1-2.21

Secteur des services de garde et des milieux scolaires 1-2.22

Sécurité d'emploi

- affichage 7-3.13, 7-3.28, 7-3.37 B), 7-3.41
- bassin de postes vacants 7-1.11 A) dernier alinéa, 7-3.14
- choix d'un poste en cas d'absence :
 - secteur de l'adaptation scolaire 7-3.28
 - secteur des services de gardes et en milieux scolaires 7-3.35

- secteur général 7-3.13
- comité de placement 7-3.49
- disponibilité :
 - affectation sur un poste vacant ou temporairement vacant 7-1.04
 - droits et obligations de la personne 7-3.44
 - mesures visant à réduire les mises en disponibilité :
 - préretraite 7-3.43 A)
 - prime de séparation 7-3.43 B)
 - transfert de permanence 7-3.43 C)
 - recyclage 7-3.43 D)
 - mise en disponibilité :
 - secteur de l'adaptation scolaire 7-3.22
 - secteur des services de gardes et en milieux scolaires .. 7-3.40 B)
 - secteur général 7-3.12
 - obligations du centre de services 7-3.45 à 7-3.50
- droit de refus d'une personne salariée permanente 7-3.05, 7-3.06
- élaboration des postes en service de garde et en milieux scolaires 7-3.36
- mécanismes de déplacement (supplantation) :
 - adaptation scolaire 7-3.30 à 7-3.33
 - secteur général 7-3.12 à 7-3.21
 - service de garde et en milieux scolaires 7-3.36 à 7-3.41
- protection :
 - de classe d'emplois :
 - secteur adaptation scolaire 7-3.34 b)
 - secteur général 7-3.21 b)
 - secteur des services de garde et en milieux scolaires 7-3.42
 - fin de la protection 7-3.44
 - suite à une fusion 7-3.46
 - salariale :
 - incapacité partielle 7-4.01 1)
 - lors d'une rétrogradation 6-2.18 b)
 - secteur adaptation scolaire 7-3.34 a)
 - secteur général 7-3.21 a)
 - secteur des services de garde et en milieux scolaires 7-3.42
 - perte d'une protection de classe d'emploi ou salariale 7-1.04, 7-3.02
 - règles d'exception 7-3.19, 7-3.32
- relocalisation annexe 13
- séance d'affectation ou affichage :
 - dates des séances 7-3.13, 7-3.22, 7-3.28, 7-3.35
 - secteur de l'adaptation scolaire 7-3.28
 - secteur des services de garde et en milieux scolaires ... 7-3.37 B), 7-3.38
 - secteur général 7-3.13

Semaine régulière

- maintien de l'horaire antérieur... 8-2.03
- personnel technique, paratechnique, administratif 8-2.01 a)
- personnel de soutien manuel 8-2.01 b)
- personnel de service de garde et en milieux scolaires 8-2.01 c)

▪ pour certaines classes d'emplois	8-2.02
Séquences	voir comblement de poste
Service actif	
▪ à l'embauche, aux fins du calcul de la banque de jours de maladie	5-3.40
▪ définition	1-2.32
▪ personne salariée temporaire, aux fins de calcul de son ancienneté	8-1.10
▪ vacances	5-6.01, 5-6.03, 5-6.09
Sous-traitance	voir travail à forfait
Soutien en classe	annexe 29
Stagiaire	2-1.02, annexe 22
Statut	voir personne salariée
Supplantation	voir sécurité d'emploi
Surcroît de travail	1-2.20 et voir comblement de poste

T

Tableau d'affichage syndical	voir affichage
Tableau de vacances	voir vacances
Tableau du congé autofinancé	voir congés avec traitement
Taux et échelles de traitement	voir traitement
Témoin	voir congés avec traitement
Tempête	voir fermeture d'établissement
Temps compensé	8-2.06 et voir reprise de temps dans heures supplémentaires
Temps de planification, de préparation et d'organisation	7-3.24 e), 7-3.36 b)
Temps des fêtes	voir période
Temps prévu pour le repas	6-6.09
Temps supplémentaire	voir heures supplémentaires
Tests	voir affichage

Toxicomanie voir assurance salaire

Traitement

- définition 1-2.34
- documentation à fournir au syndicat 3-8.02, 3-8.07
- hors taux et hors échelle 6-4.00
- majoration 6-3.00
- moyen voir droits parentaux
- hebdomadaire de base voir droits parentaux
- hebdomadaire moyen voir droits parentaux
- taux et échelles de traitement horaires annexe 1

Transfert de congés de maladie monnayables

en non-monnayables voir assurance salaire

Travail à forfait

- délai 7-5.01
- incapacité partielle 7-5.03, 7-5.04
- principe 4-1.04 2)
- restriction 7-5.02

Travail d'été voir mise à pied temporaire

Troisième médecin voir assurance salaire

U-V

Union civile 1-2.07

Vacances

- anticipées 5-6.02
- choix de vacances 5-6.04
- départ à la retraite 5-6.11
- droits parentaux 5-4.15 a), 5-4.16, 5-4.22, 5-4.25,
5-4.33 a), 5-4.46 a), 5-4.48, 5-4.52
- location et prêt de salle 6-8.01 c)
- obligation de prendre ses vacances :
 - lors de la semaine de relâche et avant
la mise à pied temporaire 5-6.04 a) ii)
 - lors de la cessation des activités totale ou partielle 5-6.04 a) i)
- paie 5-6.06
- période des fêtes pour le personnel de cafétéria et service de garde 7-2.04
- personne salariée temporaire 2-1.01 B) 2
- personne salariée détenant un poste non considéré
pour la permanence 2-1.01 D)
- prise de vacances 5-6.05

- quantum 5-6.08
- refus du choix 5-6.04 b)
- régime particulier 5-6.10
- report de vacances
 - lors de jour chômé et payé 5-2.05
 - lors d'une lésion professionnelle, maladie (assurance salaire) 5-6.02
 - lors du congé de maternité, paternité ou adoption 5-4.16
- tableau 5-6.09
- transfert de congés de maladie en vacances 5-3.39

Véhicule voir frais de voyage et de déplacement

Vérification des fournaies

- compensation 6-6.05
- liste d'affichage 6-6.07
- obligation de la personne salariée 6-6.05

Vêtements et uniformes 8-6.00

Vieille banque de congés de maladie voir assurance salaire

Violence voir santé et sécurité

Vol de biens voir responsabilité civile

W-X-Y-Z

LIENS UTILES

- Comités patronaux de négociation (CPN) <http://cpn.gouv.qc.ca>
- Commission des normes, de l'équité, la santé et de la
sécurité du travail (CNESST) <http://www.cnesst.gouv.qc.ca>
- Confédération des syndicats nationaux (CSN) <https://www.csn.qc.ca>
- Emploi et développement social Canada (EDSC) <http://www.edsc.gc.ca>
- Fédération des centres de services scolaires du Québec <http://fcssq.quebec/>
- Fédération des employés et employées
des services publics (FEESP) <http://feesp.csn.qc.ca/>
- Ministère de l'Éducation <http://www.education.gouv.qc.ca/>
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale <http://www.mess.gouv.qc.ca/>
- Régime d'assurance-emploi <http://www.servicecanada.gc.ca/>
- Secteur soutien scolaire <http://feesp.csn.qc.ca/secteurs/scolaire>
- Régime québécois d'assurance parentale <http://www.rqap.gouv.qc.ca/>
- Équité salariale <http://www.cnesst.gouv.qc.ca>
- Code du travail www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca
- Retraite Québec..... <http://www.retraitequebec.gouv.qc.ca>
- RREGOP
..... <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/publications/rrsp/rregop/Pages/rregop.aspx>
- Beneva (Assurance collective).... <https://ssq.ca/particulier/assurance/assurance-collective>